

### INFORMATION REGLEMENTEE

Embargo : 17 décembre 2012 à 17 h 50 (Bruxelles)

## SOLVAC S.A. DIVIDENDE TOTAL 2012 STABLE

Le Conseil d'Administration de SOLVAC S.A. a décidé de mettre en paiement un second acompte de dividende. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, cet acompte vaudra solde pour l'exercice 2012.

Ce second acompte, qui sera mis en paiement le 27 décembre 2012, s'élève à 1,81 EUR brut par action.

Le Conseil a adopté un nouveau calendrier de paiement des acomptes de dividende : dorénavant, le second acompte sera payé en décembre et le premier en septembre.

Compte tenu du premier acompte décidé en août, le dividende total est stable par rapport à celui de l'exercice précédent, à savoir 4,53 EUR brut par action.

Dividende brut	(en EUR)	<u>2011</u>	<u>2012</u>
1 <sup>er</sup> acompte		2,59	2,72
2 <sup>ème</sup> acompte		1,94	1,81
		—	—
TOTAL		4,53	4,53

Cette stabilité est conforme à celle du dividende de SOLVAY S.A. (exercice 2011 par rapport à l'exercice 2010).

En Bourse, les actions se traiteront "dividende détaché" à partir du 19 décembre 2012.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

**SOLVAC S.A.**  
Investor Relations  
Rue de Ransbeek, 310  
1120 Bruxelles  
Tél. : 32/2/264 21 11  
Fax : 32/2/264 16 09

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar  
This press release is also available in English